Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20211119-V_DEL_211119_7-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **19 novembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 novembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance **: Madame Nadia LAKEHAL**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance **:**

Hélène GEOFFROY, **Stéphane GOMEZ**, **Matthieu FISCHER**, **Muriel LECERF**, **Philippe MOINE**, **Myriam MOSTEFAOUI**, **Ahmed CHEKHAB**, **Antoinette ATTO**, **Roger BOLLIET**, **Nadia LAKEHAL**, **Michel ROCHER**, **Josette PRALY**, **Patrice GUILLERMIN - DUMAS**, **Nassima KAOUAH**, **Pierre DUSSURGEY**, **Fatma FARTAS**, **Pierre BARNEOUD - ROUSSET**, **Bernard RIAS**, **Régis DUVERT**, **Yvette JANIN**, **Joëlle GIANNETTI**, **Liliane GILET-BADIOU**, **Eric BAGES-LIMOGES**, **Véronique STAGNOLI**, **Dehbia DJERBIB**, **Charazède GAHROURI**, **Christine JACOB**, **Harun ARAZ**, **Abdoulaye SOW**, **Nacera ALLEM**, **Nordine GASMI**, **Carlos PEREIRA**, **David LAÏB**, **Mustapha USTA**, **Christine BERTIN**, **Richard MARION**, **Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir **:**

Kaoutar DAHOUM à Myriam MOSTEFAOUI
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Fréderic KIZILDAG à Nadia LAKEHAL
Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA
Sacha FORCA à Christine BERTIN
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN

Objet :

Charte Accessibilité Evènementielle

V_DEL_211119_7

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20211119-V_DEL_211119_7-DE

Rapport de Madame STAGNOLI,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin accueille et organise plusieurs évènements à caractère culturel, sportif et festif. Elle souhaite soutenir et accompagner les démarches visant à améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap lors de ces manifestations.

L'accessibilité pour tous sans exclusion s'applique dans tous les temps de la vie sociale et ce quel que soit le type de handicap : moteur, sensoriel, cognitif et psychique, qu'il soit visible ou non.

La Ville souhaite permettre aux habitants d'accéder librement aux services et activités proposés sur la commune, notamment par l'action du service handicap et de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

La CCA lors de sa réunion du 2 novembre 2020, a validé la création d'un groupe de travail «accessibilité des manifestations et évènements» pour concevoir un outil de type «guide pratique de l'accessibilité» destiné aux organisateurs d'évènements sur la ville.

Ce guide : « Rendre son évènement accessible », dont la mise en page et l'impression ont été confiées à un atelier de travail ESAT (établissements ou services d'aide par le travail), a trois objectifs principaux :

- apporter aux organisateurs et pilotes d'évènements les informations essentielles et pratiques de l'accessibilité ;
- faire connaître les recommandations exprimées par les associations ;
- faciliter les liens entre les acteurs amenés à concevoir les adaptations et aménagements nécessaires.

La signature d'une charte Accessibilité Évènementielle traduit la volonté de la Ville d'aller encore plus loin dans son engagement, rendre la commune plus accessible donc plus inclusive.

Les signataires de la charte s'engagent à appliquer avec la Ville les principes de l'accessibilité pendant les manifestations, d'accompagner les équipes en amont et pendant les évènements avec la nomination d'un référent « accessibilité handicap », d'informer et communiquer, d'aménager et d'adapter les espaces, et enfin de partager et d'évaluer afin que chacun progresse dans la démarche.

Ils seront accompagnés notamment à travers la participation à des temps de sensibilisation aux thématiques du handicap, le soutien à l'organisation des évènements et la mise en réseau avec des « référents accessibilité et handicap ». Un « Kit Accessibilité » est en cours de construction et pourra être mutualisé sur le territoire. Il comprendra le guide, des fiches techniques, du petit matériel de type gilets, casques, oriflamme… et l'accès à certains équipements adaptés.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire et la Conseillère Municipale au Handicap, à l'Inclusion et à l'Accessibilité à signer la Charte Accessibilité Évènementielle avec les différents partenaires.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20211119-V_DEL_211119_7-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 19 novembre 2021 par Madame Véronique STAGNOLI, conseillère, déléguée au Handicap, à l'Inclusion et à l'Accessibilité ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire et la Conseillère Municipale au Handicap, à l'Inclusion et à l'Accessibilité à signer la Charte Accessibilité Évènementielle avec les différents partenaires.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 1

Ainsi fait et délibéré le vendredi 19 novembre 2021.

conforme,

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 09/12/2021
Qualité : La Maire

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20211119-V_DEL_211119_7-DE

ACCESSIBLE
vaulx en velin

Charte de l'accessibilité événementielle

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

SPORT
THÉATRE
CINÉMA
EXPOSITION
FORUM
CONCERT...

VILLE DE VAULX-EN-VELIN

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20211119-V_DEL_211119_7-DE

AVANT-PROPOS

La Ville de Vaulx-en-Velin accueille et organise avec ses partenaires de nombreuses manifestations culturelles, sportives et festives qui font la richesse de la vie vaudaise.

Les activités proposées sur notre commune sont ouvertes à tous les habitants : leur accessibilité est ainsi travaillée spécifiquement pour accueillir au mieux les personnes porteuses de handicap.

Avec la création de la Commission communale pour l'accessibilité en 2017 puis du service municipal dédié au handicap en 2018, la Ville a souhaité s'engager davantage dans la prise en compte du handicap à tous les âges et dans tous les temps de la vie : le logement, l'éducation, l'emploi, les déplacements, les loisirs…

Le handicap et l'accessibilité sont pleinement inscrits dans toutes les politiques municipales, en particulier via le Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations mis en œuvre par la Ville de Vaulx-en-Velin depuis 2014. L'enjeu pour notre ville est de permettre un égal accès à tous aux services de la ville, à toutes les activités et toutes les manifestations. L'engagement contre les discriminations liées au handicap prend notamment la forme d'actions de sensibilisation et d'accompagnement dans l'accès aux droits.

La Charte de l'accessibilité événementielle et son guide pratique vous sont proposés dans le cadre de la Commission communale pour l'accessibilité : ils vous informent sur les mesures à mettre en œuvre pour organiser des événements accessibles à tous, reprenant notamment les recommandations exprimées par les associations spécialisées dans le domaine du handicap.

Nous vous engageons à vous impliquer aux côtés de la Ville ; un kit accessibilité, composé de matériels spécialisés, vous sera notamment proposé pour vos événements.

Avec détermination, cette action partenariale permet une meilleure coordination des réponses apportées aux habitants porteurs de handicap et assure une dynamique collective entre la Ville, les associations, les acteurs locaux et les Vaudais.

Véronique STAGNOLI

Conseillère municipale,
déléguée au Handicap,
à l'Inclusion et à l'Accessibilité

Hélène GEOFFROY

Maire de Vaulx-en-Velin
Vice-présidente
de la Métropole de Lyon

Modalité d'adhésion : la structure, sur la base du volontariat, formalise concrètement sa demande d'adhésion à la Charte à la collectivité en envoyant un mail à : commission.accessibilité@mairie-vaulxenvelin.fr
Elle mentionne le nom du référent accessibilité et handicap avec qui le service Handicap de la Ville prendra contact.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20211119-V_DEL_211119_7-DE

ENGAGEMENTS

Objectif 1 : Appliquer les principes d'une accessibilité universelle

- Prendre en compte , dès la conception de l'événement un socle de questions et de points d'accessibilité à résoudre
- Faciliter la participation de personnes en situation de handicap à l'organisation de l'événement

Objectif 2 : Accompagner les équipes

- Nommer un référent « accessibilité et handicap », chargé de mettre en oeuvre ou/et de suivre les actions de mise en accessibilité
- Sensibiliser les équipes (bénévoles, salariés, adhérents) aux besoins des enfants et des adultes en situation de handicap
- Accorder une attention particulière à la fonction d'accueil de l'événement, notamment sur les attitudes et un savoir-être adapté

Objectif 3 : Informer et communiquer

- Adapter les supports de communication aux différents types de handicap : audio description, usage de pictogrammes, langue des signes française (LSF), supports numériques adaptés
- Rendre visible les modalités d'accueil mises en place : places de stationnements réservées
- Présence sanitaire PMR3, aide humaine « handi-accueillante », parcours découverte

Objectif 4 : Aménager et adapter les espaces

- Mettre en place les matériels d'aide au cheminement (exemple : rampe mobile)
- Définir un espace de repos au calme
- Prévoir l'abaissement de guichets : stands, points de restauration

Objectif 5 : Partager, évaluer pour progresser

- Mesurer les résultats obtenus avec la participation des personnes en situation de handicap ou leurs représentants en associant les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité, et les associations spécialisées

Par cette charte la Ville accompagne les signataires notamment par :

- la constitution progressive d'un « **KIT ACCESSIBILITÉ** » mutualisé sur le territoire
- l'organisation de temps de sensibilisation aux thématiques du handicap, de l'accessibilité, et des démarches inclusives
- le soutien à l'organisation des événements
- la mise en réseau des « référents accessibilité et handicap » signataires de la charte

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20211119-V_DEL_211119_7-DE

LES SIGNATAIRES

Véronique STAGNOLI

Conseillère Municipale,
Déléguée au handicap,
à l'inclusion et à l'accessibilité

Hélène GEOFFROY

Maire de Vaulx-en-Velin
Vice-Présidente
de la Métropole de Lyon

Le Partenaire

MÉTROPOLE DE LYON